

Ajout du point 5.5	Démission de l'employé no.32-0042
Retrait du point 6.2	Tarifcation des services incendies – non-résidents
Retrait du point 6.3	Protocole d'entente avec le SSI de Clinton County
Ajout du point 6.6	Modification résolution 2019-06-173/ assistant directeur
Ajout du point 6.7	Rapport annuel d'activités AN 3 SCRI
Ajout du point 7.3	Lignage des lignes des routes municipales / soumissions
Retrait du point 9.2	AVIS DE MOTION - modifications sur la réglementation de la signalisation des camions sur le Chemin de la Grande-Ligne
Retrait du point 9.3	DÉPÔT - modifications sur la réglementation de la signalisation des camions sur le Chemin de la Grande-Ligne
Ajout du point 9.7	CCU2021-0004 – Dérogation mineure / 77, rang de la Barbotte
Ajout du point 9.8	CCU2021-0005 – Dérogation mineure / 5, rue Landry
Retrait du point 10.1	Célébrations locales – Fête nationale du Québec
Retrait du point 10.2	Fédération des Loisirs de Lacolle inc.

ADOPTÉE

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2021-03-050

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 9 FÉVRIER 2021 - MODIFICATION RÉSOLUTION 2021-02-025

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2021 avec la modification suivante ;

AGRICOLE 0,369 2 \$ par 100 \$ d'évaluation pour couvrir l'ensemble des dépenses non spécifiques.

REMBOURSEMENT LA DETTE 0,012 80 \$ par 100 \$ d'évaluation prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité pour couvrir la portion à l'ensemble des remboursements sur la dette à long terme de la municipalité.

Et non ;

AGRICOLE 0,036 92 \$ par 100 \$ d'évaluation pour couvrir l'ensemble des dépenses non spécifiques.

REMBOURSEMENT LA DETTE 0,128 0 \$ par 100 \$ d'évaluation prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité pour couvrir la portion à l'ensemble des remboursements sur la dette à long terme de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (reçu par écrit admin@lacolle.com)

- Est-ce que je peux rénover la croix patrimoniale au 196, rue Van Vliet ?
- Est-ce que la Municipalité pourrait planter la vivace « esclepiade » afin de préserver le monarque ?

- Pouvez-vous expliquer le point 4.7 CAB / régulariser l'augmentation de loyer de 2020-2021
- Concernant la montée Odelltown, est-ce qu'elle sera fermée tous les hivers ? Quand pensez-vous procéder aux travaux de la chaussée ?

2021-03-051

4. ADMINISTRATION, FINANCES
COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 28 février 2021 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	12 418,85 \$
VOIRIE MUNICIPALE	2 413,16 \$
SERVICE D'INCENDIE	443,01 \$
SÉCURITÉ CIVILE - VACCINATION	775,36 \$
IMMATRICULATION 2021	8 864,82 \$
HORTICULTURE	5 748,75 \$
URBANISME	4 369,05 \$
DÉNEIGEMENT FÉVRIER	46 969,59 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	27 479,91 \$
ÉLECTRICITÉ	20 156,45 \$
TÉLÉPHONIE	1 346,72 \$
TOTAL AU 28 FÉVRIER 2021 :	130 985,67 \$
RÉMUNÉRATION AU 28 FÉVRIER 2021 :	63 571,74 \$
GRAND TOTAL :	194 557,41 \$

ADOPTÉE

2021-03-052

COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 28 février 2021, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	6 575,31 \$
HÔTEL DE VILLE	2 150,59 \$
SERVICE INCENDIE	4 435,87 \$
VOIRIE MUNICIPALE	29 241,25 \$
SERVICE DE FOURRIÈRES	161,18 \$
ÉGOUTS ET TEU	3 968,56 \$
USINE DE FILTRATION ET AQUEDUC	37 123,21 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	5 796,15 \$
CHALET DES LOISIRS	958,19 \$
SÉCURITÉ CIVILE	
IMMOBILISATION	5 353,24 \$
BIBLIOTHÈQUE	470,25 \$
URBANISME	560,51 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2021 :	96 794,31 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales – février 2021

2021-03-053

MANDAT – FIRME D'ÉVALUATION INSPECTION VISUELLE EN STRUCTURE DE BÂTIMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte l'offre de services professionnels remis par les Consultants Blitz inc., déposée le 9 février 2021, pour l'inspection visuelle intérieure et extérieure en structure d'un bâtiment existant ;

QUE ce conseil accepte l'offre de service au montant de deux mille quatre cents dollars (2 400,00 \$) plus taxes applicables ;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document pour et au nom de la municipalité donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2021-03-054

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - CONTRIBUTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle contribue annuellement au financement de l'Office Municipal d'Habitation de Lacolle ;

ATTENDU QUE nous avons reçu les rapports d'approbation pour le budget 2021 de la Société d'habitation du Haut-Richelieu et en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le montant fixé pour l'année 2021 de six mille trois cent cinquante-sept dollars (6 357,00 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le paiement de la quote-part pour l'année 2021, à être versé à l'Office Municipale d'Habitation de Haut-Richelieu (OMH).

ADOPTÉE

2021-03-055

DOSSIER 6070949 - CRÉDIT SUR FACTURE 38 / RACCORDEMENT AQUEDUCS ET ÉGOUTS

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de rectification de facture concernant des raccordements d'eaux et d'aqueduc qui ont eu lieu, pour des constructions neuves ;

ATTENDU QU'une vérification de la facturation émise a été observée et effectivement une erreur s'est produit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE les correctifs soient effectués et qu'une nouvelle facturation soit envoyée au citoyen responsable du dossier 6070949 ;

QUE les intérêts soient maintenus dus au non-paiement de la facture 38.

ADOPTÉE

Monsieur le maire, Jacques Lemaistre-Caron se retire.
Monsieur Patrice Deneault, maire remplaçant prend place.

2021-03-056

CAB / RÉGULARISER L'AUGMENTATION DE LOYER DE 2020-2021

ATTENDU QUE le 12 février 2019, le conseil municipal avait adopté une résolution portant le numéro 2019-02-045 et qui spécifiait ;

« QUE la Municipalité appliquera, à compter du 1^{er} juillet 2019, une augmentation de loyer équivalente à la hausse de l'indice des prix à la consommation en 2018, soit 2,1 % et représentant, pour l'ensemble des locaux loués par l'organisme le Centre d'action bénévole de la Frontière, ainsi que pour les années subséquentes à l'augmentation sera ajustée avec l'indice des prix à la consommation (IPC) » ;

ATTENDU QU'au paragraphe RENOUELEMENT il est mentionné ; « À l'expiration de son terme, le présent bail se renouvellera automatiquement de douze moi en douze mois, soit du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année de calendrier subséquent, à moins qu'un avis du contraire ne soit signifié par l'une ou l'autre des parties aux présentes, au plus tard le 31 mars de la période durant laquelle le bail devra prendre fin » ;

ATTENDU QUE dû à la pandémie, et la difficulté de rencontrer les dirigeants du Centre d'action bénévole, ces dirigeants non pas consentis à inclure au loyer le montant représentant l'augmentation selon l'IPC, indice des prix à la consommation, prévu à la résolution 2019-02-045 ;

ATTENDU QUE l'organisme AU CŒUR DES MOTS, locataire voisin des locaux du CAB a respecté son bail 2020-2021, sans l'avoir signé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à l'organisme Centre d'Action bénévole de la Frontière de se conformer en incluant l'indice des prix à la consommation aux versements effectués, mais non ajustés.

ADOPTÉE

2021-03-057

RENOUELEMENT DES BAUX 2021-2022 / CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES FRONTIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité appliquera, à compter du 1^{er} juillet 2021, une augmentation de loyer équivalente à la hausse de l'indice des prix à la consommation en 2020, soit 0,8 % et représentant, pour l'ensemble des locaux loués par l'organisme le Centre d'action bénévole de la Frontière, ainsi que pour les années subséquentes, l'augmentation sera ajustée avec l'indice des prix à la consommation, comme suit ;

Du premier juillet 2021 au 30 juin 2022		
No du local	Superficie en pieds carrés	Total loyer annuel incluant TPS et TVQ
106	663.25	1 884.12 \$
107-108	491.46	1 396.05 \$
118-120	375.83	1 067.64 \$
119	424.57	1 206.07 \$
205	467.21	1 327.18 \$
Total	2422.32	6 931.84 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QU'aucune signature n'est exigée concernant le bail débutant le premier juillet 2021 et se terminant le trente juin 2022, convenu entre la Municipalité et l'organisme Centre d'Action bénévole de la Frontière puisque le renouvellement dudit bail est automatique sauf sur avis contraire.

ADOPTÉE

Monsieur Patrice Deneault, maire remplaçant se retire.

Monsieur le maire, Jacques Lemaistre-Caron prend place.

2021-03-058

RENOUVELLEMENT DES BAUX 2021-2022 / AU CŒUR DES MOTS

ATTENDU QUE la Municipalité appliquera, à compter du 1^{er} juillet 2021, une augmentation de loyer équivalente à la hausse de l'indice des prix à la consommation en 2020, soit 0,8 % et représentant, pour l'ensemble des locaux loués par l'organisme Au cœur des mots, ainsi que pour les années subséquentes, l'augmentation sera ajustée avec l'indice des prix à la consommation, comme suit;

Du premier juillet 2021 au 30 juin 2022

No du local	Superficie en pieds carrés	Total loyer annuel incluant TPS et TVQ
128	282.45	808.22 \$
132	154.41	383.09 \$
202	522.08	1 494.02 \$
204	499.54	1 429.44 \$
206	48.42	138.57 \$
H1	110.15	312.84 \$
H2	115.35	328.91 \$
H3	137.46	393.35 \$
H4	112.98	323.36 \$
Total	1982.84	5 651.30 \$

ATTENDU QUE l'organisme Au cœur des mots a fait parvenir une demande de changement de locaux à la Municipalité. Après vérification de la demande, peut-être il y aura changement au calcul du montant de loyer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QU'aucune signature n'est exigée concernant le bail débutant le premier juillet 2021 et se terminant le trente juin 2022, convenu entre la Municipalité et l'organisme Au cœur des mots, puisque le renouvellement dudit bail est automatique sauf sur avis contraire.

ADOPTÉE

2021-03-059

**PASSAGE A NIVEAU PRIVE / POINT MILITAIRE 4,20
SUBDIVISIONS LACOLLE**

ATTENDU QUE les passages à niveau sont de la responsabilité du Canadien Pacifique ;

ATTENDU QUE le passage à niveau qui croise la voie ferrée au point milliaire 4.20 de la subdivision Lacolle demande une nouvelle signalisation répondant aux nouvelles normes ;

ATTENDU QUE le travail devra être fait par le personnel du Canadien Pacifique afin de répondre aux normes de Transport Canada et du Canadien Pacifique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QU'il est de la responsabilité du Canadien Pacifique de faire les travaux, mais reviens aux propriétaires des traverses privées de défrayer les coûts, soit un montant de mille cent soixante-quinze dollars (1 175,00 \$) plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-03-060

MANDAT À DUNTON RAINVILLE – ÉVALUATION D'UNE DEMANDE INJONCTION / MATRICULE NO.1492 48 4567

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Dunton Rainville afin de recevoir les alternatives et les coûts associés à la poursuite du dossier no. 1492 48 4567.

ADOPTÉE

2021-03-061

MANDAT JURIDIQUE / REPRÉSENTATION À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DOSSIER CARRIÈRES / MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

DE MANDATER une firme juridique afin de réévaluer le jugement de la Commission municipale du Québec, reçu dans le dossier des redevances carrière et sablière avec la municipalité de Saint-Bernard-de - Lacolle.

ADOPTÉE

5. RESSOURCES HUMAINES

2021-03-062

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NO. 32-0059

ATTENDU QUE l'employé # 32-0059 ne répondait pas aux critères d'embauche requis pour pourvoir le poste de col-bleu aux travaux publics ;

ATTENDU QUE l'employé # 32-0059 n'avait pas reçu sa permanence encore ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil mette fin à l'emploi de l'employé # 32-0059 selon les recommandations du directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

2021-03-063 OFFRE D'EMPLOI/TRAVAUX PUBLICS - 2 COLS BLEUS/AFFICHAGE EXTERNE

ATTENDU QUE deux postes de col-bleu sont à combler au sein de la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacoix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Lacolle autorise la publication interne et externe de l'offre d'emploi pour les deux (2) postes de col-bleu au département des travaux publics, sur les sites Internet de recherche d'emploi.

ADOPTÉE

2021-03-064 ENTENTE DE TRAVAIL DIRECTEUR SERVICE INCENDIE ADJOINT

ATTENDU QU'une entente de travail entre le assistant - directeur du service incendie, monsieur Gabriel Farrell et la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE l'entente est rétroactive en date du 1^{er} janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Cayer, à signer tout document pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-03-065 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NO.32-0042

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la démission de madame Amandine Darbelet, préposée aux travaux publics, déposée au bureau de la direction générale, effective le 19 mars 2021, et le remercie pour les quatre ans et demi (4 1/2) passés au service de la communauté.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

DÉPÔT / rapport des activités 2020

2021-03-066 FACTURATION D'ENTRAIDE - CANTON D'HEMMINGFORD

ATTENDU QUE la Municipalité n'a aucune entente de service avec la municipalité d'Hemmingford concernant les services d'entraide incendie ;

ATTENDU QUE notre service incendie a été appelé en entraide le 29 décembre dernier. Le directeur incendie, un lieutenant, deux pompiers ainsi que le camion-citerne ont été envoyés sur place ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte qu'une facturation au montant de mille treize dollars et quatre-vingt-treize cents (1 013,93 \$) soit envoyée à la municipalité d'Hemmingford – Canton.

ADOPTÉE

2021-03-067

AUTORISATION AU SERVICE INCENDIE D'ÉQUIPER SA CAMIONNETTE EN VÉHICULE D'URGENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le directeur du service incendie d'équiper sa camionnette personnelle, à ses frais, de système d'urgence afin de se déplacer directement et de façon sécuritaire sur les lieux d'interventions.

ADOPTÉE

2021-03-068

MODIFICATION RÉSOLUTION 2019-06-173/ ASSISTANT DIRECTEUR

ATTENDU QUE la résolution 2019-06-173 mentionne au titre d'assistant-directeur, monsieur Gabriel Farrell, mais cette nomination n'a pas pris effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la modification de la résolution 2019-06-173.

ADOPTÉE

2021-03-069

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS AN 3 SCRI

ATTENDU QU'afin d'assurer un service d'urgence de qualité répondant aux normes et exigences du schéma de couverture de risques d'incendie de la MRC Le Haut-Richelieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

D'approuver le rapport annuel d'activités an 3 du schéma de couverture de risque incendies de Lacolle déposé par le directeur du service.

ADOPTÉE

7. **TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité février 2021

2021-03-070

OFFRE DE SERVICE / FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES MUNICIPALES – SOUMISSIONS

ATTENDU QUE des soumissions concernant le fauchage des abords de routes municipales ont été demandées ;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

André Paris inc. : 3 600,00 \$ plus taxes applicables
Entreprise Dominic Alarie : ne peut soumissionner

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes municipales, soit pour la 1^{ière} et la 2^e coupe, à André Paris inc., pour un montant de trois mille six cents dollars (3 600,00 \$) plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-03-071

MARQUAGE DES LIGNES DES ROUTES MUNICIPALES / SOUMISSIONS

ATTENDU QUE des soumissions concernant le marquage des lignes de la chaussée des routes municipales ont été demandées pour 71,68 kilomètres, 79 lignes d'arrêt et 9 traverses de piéton ;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

Lignes Maska : 23 839,60 \$ plus taxes applicables
Lignes Plus : ne peut soumissionner
Marquage de Lignes Viau : 49 895,00 \$ plus taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour le marquage de la chaussée des routes municipales à Lignes Maska pour un montant de vingt-trois mille huit cent trente-neuf dollars et soixante cents (23 839,60 \$) plus taxes applicables.

ADOPTÉE

8 HYGIÈNE DU MILIEU

9 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité février 2021

2021-03-072

PROJET CLERMONT - MANDATANT INGÉNIEUR / CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QU'un projet d'habitation est prévu sur le territoire de la Municipalité de Lacolle ;

ATTENDU QUE le promoteur du projet Clermont ainsi que la Municipalité sont en accord afin de mandater le même ingénieur concernant la construction des infrastructures ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme Experts Conseils Consumaj afin de représenter la Municipalité de Lacolle dans le projet domiciliaire Clermont, auprès des ministères concernés et impliqués au projet,

ET confirme son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

2021-03-073

NOUVELLES CANDIDATURES AU COMITÉ CCU

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal accepte la recommandation de monsieur Alain Galipeau comme nouveau membre au sein du comité consultatif et urbanisme de notre municipalité.

ADOPTÉE

2021-03-074

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CCU, SUR CONSENTEMENT MUTUEL DU MEMBRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'une discussion a été lancée aborder le renouvellement du mandat des membres du CCU ;

ATTENDU QUE les membres CCU doivent confirmer leur renouvellement par courriel à l'inspecteur municipal ;

- Roger Deneault, résident (président) ;
- Gilles Pellerin, résident (vice-président) ;
- Normand Lécuyer, résident ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte le renouvellement des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une durée de deux ans.

ADOPTÉE

2021-03-075

CCU2021-0004 – DÉROGATION MINEURE / 77, RANG DE LA BARBOTTE

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008 -0085 (1-34) exige une hauteur maximale de 4,5 mètres pour les constructions accessoires aux établissements résidentiels ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008 -0085 (1-34) exige qu'aucun bâtiment accessoire ne puisse être localisé dans la cour avant ;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire existant à une hauteur de 6,13 mètres ;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire existant était déjà dans la cour avant et que le bâtiment principal est situé en fond de cour ;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire projeté sera situé à environ 364 pieds du rang de la Barbotte ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la résidence située au 77, rang de la Barbotte à Lacolle pour l'implantation d'un garage avec une hauteur de 6,13 mètres en cour avant.

ADOPTÉE

2021-03-076

CCU2021-0005 – DÉROGATION MINEURE / 5, RUE LANDRY

ATTENDU QUE la propriété sise au 5, rue Landry se situe dans la zone du PIIA ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008 -0085 (1-34) exige une hauteur maximale de 4,5 mètres pour les constructions accessoires aux établissements résidentiels ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la résidence située au 5, rue Landry à Lacolle, l'implantation d'un garage avec une hauteur de 5 mètres.

ADOPTÉE

10 LOISIRS

11 CORRESPONDANCE

Les Paroisses de la Frontière - demande de don
Les membres du conseil accusent réception

2021-03-077

SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2021

ATTENDU QUE l'organisme Transplant Québec souhaite l'appui Municipalité de Lacolle lors de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 18 au 24 avril prochains ;

ATTENDU QUE Transplant Québec peut au besoin, nous fournir du matériel promotionnel ainsi que le drapeau, et ce gratuitement ;

ATTENDU QUE la participation de la Municipalité de Lacolle, serait de faire progresser collectivement l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble des concitoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte d'appuyer la Semaine nationale du don d'organes et de tissus par l'installation du drapeau ainsi que par la diffusion de communiquer.

ADOPTÉE

Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle – suivi de résolution
Les membres du conseil accusent réception

2021-03-078

MISE EN DEMEURE - DOMMAGES RANG DE LA BARBOTTE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle ne donne pas suite à la mise en demeure reçue par courrier recommandé pour des allégations de négligences ayant causé des dommages, à un résident local ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lacolle n'autorise pas le paiement du montant mentionné dans la mise en demeure.

ADOPTÉE

2021-03-079

PROLONGATION POSSIBLE PROGRAMME CADET ÉTÉ 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle peut bénéficier de cadets été 2021 offerts par le programme mise en place par la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QU'une demande de prolongation pour la saison 2021 a été demandée soit du 1^{er} mai au 30 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle accepte une prolongation des services cadets pour l'été 2021 conditionnel avec la participation des treize municipalités de la MRC du Haut-Richelieu afin que les coûts soient moindres pour chacun;

QUE la Municipalité de Lacolle ne désire pas prolonger les services cadets si elle est seule à assumer les coûts.

ADOPTÉE

2021-03-080

OFFRE DE SERVICE / ACHATS KAYAKS

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à l'organisme de sport et loisirs O SUP SHOP pour offrir les services de location d'embarcation à pagaie ainsi que la formation ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle c'est joint au projet ALO Richelieu afin d'offrir des activités sur la rivière Richelieu ;

ATTENDU QUE des subventions sont disponibles pour l'achat de matériels auprès du projet ALO Richelieu ;

ATTENDU QUE le matériel ainsi que les cours de formation sont gratuits pour les résidents de la Municipalité de Lacolle,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal suggère l'achat de 6 kayaks simples, 2 kayaks doubles récréatifs ainsi que de l'équipement de sécurité auprès de l'organisme O SUP SHOP ;

QUE les fonds soient pris à même le budget accordé dans le projet ALO Richelieu.

ADOPTÉE

12 VARIA

2021-03-081

CONCOURS / NOM AU PROJET CLERMONT

ATTENDU QUE le nouveau projet domiciliaire Clermont aura besoin de noms de rues ;

ATTENDU QU'après discussion avec le promoteur, il est proposé de faire participer les élèves de l'école Saint-Joseph ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lacolle envoie la publicité dudit concours à l'école Saint-Joseph;

QU'un comité de sélection soit formés des conseillères Suzanne Lacroix et Nancy Sorel ainsi que le conseiller Patrice Deneault et que les membres de ce comité voit à présenter des critères d'évaluation à soumettre aux élèves de l'école Saint-Joseph.

ADOPTÉE

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 13 avril 2021

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier